



A l'attention des Membres du Conseil
d'administration et du représentant de la
commune de Lans-en-Vercors

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU LUNDI 07 JUIN 2022 à 17h30

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 04 AVRIL 2022

APPROUVE

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 2221-24 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SANS OBJET / APPROUVE

3. DEL 13-2022 : DECISION MODIFICATIVE N° 01-2022

APPROUVE

4. DEL 14-2022 : FRAIS D'EXPLOITATION - TARIFICATION

APPROUVE

5. DEL 15-2022 : DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR D'EXPLOITATION

APPROUVE

En ouverture de séance ont été abordés les points suivants :

- Retour sur le salon Mountain Planet
- Journée convivialité du 21 mai 2022
- CSE du 24 mai 2022
- Journée ruralité du 30 mai 2022
- Marché Dameuse - Marché assurances
- Point financier
- Projet sur la gestion des parkings
- Projet sur bornes de paiement

Membres du conseil d'administration :

Présidence : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Guy CHARRON - Frédéric BEYRON - Isabelle MARECHAL - Daniel MOULIN - Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Représentant de la commune de Lans en Vercors avec voix consultative : Michael KRAEMER

Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU MARDI 07 JUIN 2022 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 01 juin 2022, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 5

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Excusé : Frédéric BEYRON - Isabelle MARECHAL

Nombre de vote : 5

Secrétaire de séance : Christian COLLAVET

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (Excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

Directeur d'exploitation (invité) : Ludovic MOULIN

DEL 13/2022 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022

Monsieur le Président expose la nécessité d'ajuster les crédits du budget de l'exercice 2022 de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, et propose au Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES :

ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	DÉPENSES
6688	042	Ordre	Autres charges financières	767.52 €
6288	011	-	Autres	-767.52 €
637	011	-	Autres impôts, taxes	-33 841.00 €
6951	69	-	Impôts sur les bénéfices	33 841.00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT				0.00 €

SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES

ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	DÉPENSES
2188	21	203	Autres immobilisations corporelles	767.52 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT				767.52 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	RECETTES
1641	041	Ordre	Emprunts en euros	307 000.00 €
1641	16	-	Emprunts en euros	-307 000.00 €
1641	040	Ordre	Emprunts en euros	767.52 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				767.52 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver la décision modificative n°1, de l'exercice 2022.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Echanges :

Aucun commentaire

Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU MARDI 07 JUIN 2022 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 01 juin 2022, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 5

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Excusé : Frédéric BEYRON - Isabelle MARECHAL

Nombre de vote : 5

Secrétaire de séance : Christian COLLAVET

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (Excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

Directeur d'exploitation (invité) : Ludovic MOULIN

DEL 14/2022 : FRAIS D'EXPLOITATION / D'INTERVENTION - TARIFICATION

Vu les statuts de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans en date du 14 novembre 2019 et du 09 janvier 2020 ;

Monsieur le Président expose que les services de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans sont parfois amenés à intervenir pour des raisons de sécurité, soit au profit d'autres services publics ou délégataires d'une mission de service public, soit lorsque des propriétaires, riverains ou entreprises sont défaillants, notamment en matière de déneigement, d'élagage, de travaux de sécurité.

Aussi, Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant de ces frais d'exploitation / d'intervention.

Il est proposé la grille tarifaire suivante :

	Montant facturé HT par heure d'intervention	
	Au profit d'un service public ou d'un délégataire de missions de service public	Au profit d'un particulier ou d'une entreprise
Intervention d'un agent	25,00 €	41,67 €
Intervention d'une motoneige avec chauffeur	58,33 €	75,00 €
Intervention d'un engin de démarrage avec chauffeur	133,33 €	150,00 €
Intervention d'un engin de voirie avec chauffeur	75,00 €	91,67 €
Intervention d'un véhicule léger 4x4 avec chauffeur	50,00 €	83,33 €

	Montant facturé TTC par heure d'intervention	
	Au profit d'un service public ou d'un délégataire de missions de service public	Au profit d'un particulier ou d'une entreprise
Intervention d'un agent	30,00 €	50,00 €
Intervention d'une motoneige avec chauffeur	70,00 €	90,00 €
Intervention d'un engin de démarrage avec chauffeur	160,00 €	180,00 €
Intervention d'un engin de voirie avec chauffeur	90,00 €	110,00 €
Intervention d'un véhicule léger 4x4 avec chauffeur	60,00 €	100,00 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la grille tarifaire des frais d'exploitation - d'intervention pour le compte de tiers ci-dessus à compter du 16 juin 2022.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Echanges :

Aucun commentaire

Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU MARDI 07 JUIN 2022 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 01 juin 2022, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 5

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Excusé : Frédéric BEYRON - Isabelle MARECHAL

Nombre de vote : 5

Secrétaire de séance : Christian COLLAVET

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (Excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

Directeur d'exploitation (invité) : Ludovic MOULIN

DEL 15/2022 : DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article R. 2221-2 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, telle que la R.E.M.L., est administrée par un conseil d'administration, son président ainsi qu'un directeur.

En matière de délégation de signature, l'article R. 2221-29 du C.G.C.T. énonce que seul le directeur peut, sous sa responsabilité et sa surveillance, déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service.

Il est porté à la connaissance du Conseil d'administration de la délégation de signature de Monsieur Vincent BOBINEAU, directeur de la REML, à Monsieur Ludovic MOULIN, directeur d'exploitation de la REML, pour la signature de bons de commande de fournitures courantes à concurrence de 3 000 (trois milles) euros hors taxes, et ce à compter du 16 juin 2022.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la délégation de signature de Monsieur Vincent BOBINEAU à Monsieur Ludovic MOULIN dans les conditions définies ci-dessus.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Echanges :

Aucun commentaire